



Code de vie



Message aux parents

Notre projet éducatif repose sur des valeurs partagées, qui constituent la base sur laquelle s'appuient les comportements et les choix de chaque personne qui fait partie de notre communauté scolaire.

Bienveillance

J'ai le souci de l'autre en l'accueillant, en lui offrant de l'aide, en le rassurant, en l'encourageant et en soulignant ses bons coups tout en étant à son écoute.

Engagement

Je participe activement en étant positif et persévérant tout en m'efforçant de toujours donner le meilleur de moi-même dans le but d'améliorer mon propre bien-être et celui de la collectivité.

Coopération

Je partage, j'échange, je collabore et je communique courageusement et respectueusement dans l'atteinte d'un but commun.

Le personnel de l'école l'Arbrisseau croit fermement en l'importance d'offrir aux élèves un encadrement bienveillant, chaleureux et sécurisant afin de leur permettre d'être heureux tout en vivant du succès dans leur cheminement scolaire.

Les récentes recherches en éducation démontrent qu'une relation de confiance entre le personnel scolaire et les parents est un des facteurs déterminant dans la réussite scolaire des élèves faisant ainsi de vous, un partenaire essentiel.

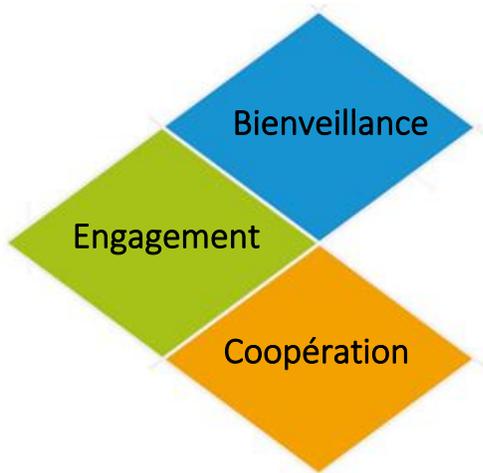


Tu reçois aujourd’hui le code de vie de ton école. Ce code de vie te permettra de vivre dans un climat harmonieux et propice à ta réussite scolaire. Nous souhaitons que tu puisses te sentir bien, en sécurité et heureux autant en classe, dans la cour d’école qu’au service de garde.

L’encadrement proposé par le Code de vie de l’école te permettra également de développer ton sens de l’effort, ton autonomie ainsi que de vivre des relations harmonieuses avec les autres.

Les adultes de l’école en collaboration avec tes parents, sont là pour t’accompagner et te soutenir pour que tu puisses vivre du succès dans ton cheminement scolaire.

Edith Arsenault, Directrice



LA PLACE DE L'ÉLÈVE AU CŒUR DE L'ÉCOLE!
Bienveillance · Engagement · Coopération


l'Arbrisseau ÉCOLE

Règles	Raisons	Mesures de soutien	Mesures disciplinaires éducatives et graduées
Je me respecte et je respecte les autres en gestes et en paroles.	<p>Pour me sentir bien et en sécurité;</p> <p>Pour développer des relations harmonieuses;</p> <p>Pour me permettre de vivre dans un climat agréable;</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Enseignement explicite des comportements attendus; • Pratique guidée du comportement attendu (modélisation); • Rappel de la règle; 	<ul style="list-style-type: none"> • Avertissement verbal ou écrit; • Perte d'une activité ou d'un privilège; • Reprise du temps perdu; • Confiscation de l'objet ou de l'accessoire dangereux;
Je garde en bon état les lieux et le matériel mis à ma disposition.	<p>Pour profiter du matériel en bon état et plus longtemps;</p> <p>Pour vivre dans un milieu propre et sécuritaire;</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Retour sur le comportement attendu et recherche de solution avec l'élève; • Enseignement d'une démarche de résolution de conflit; • Communication régulière entre l'école et la maison; 	<ul style="list-style-type: none"> • Travail personnel de recherches; • Fiche de réflexion (capsules Clin d'œil) • Accompagnement dans la réalisation d'une action réparatrice (excuses, remplacement, remboursement, etc.) ;
<p>Dans l'école, pendant les heures de classe, je me déplace en marchant et en silence.</p> <p>Dans l'école, pendant les entrées et les sorties, je me déplace calmement.</p>	<p>Pour ma sécurité;</p> <p>Pour vivre dans un climat propice aux apprentissages;</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Soutien à l'élève lors d'une activité réparatrice; • Récréations supervisées; • Soutien au développement des habiletés sociales; • Rencontre avec l'élève et les parents; 	<ul style="list-style-type: none"> • Communication avec les parents; • Retenue; • Retrait de la classe;
J'agis de manière sécuritaire.	Pour assurer ma sécurité et celle des autres;	<ul style="list-style-type: none"> • Référence aux professionnels concernés; • Autres 	<ul style="list-style-type: none"> • Rencontre avec l'élève, les parents et les intervenants; • Suspension (école ou maison); • Réintégration progressive à

Je m'habille selon le code vestimentaire de l'école.	Pour mon bien-être physique; Pour mon hygiène personnelle; Pour ma sécurité.		l'école; • Autres
--	--	--	--------------------------

CODE DE VIE

Mesure d'accompagnement et processus disciplinaire

La relation que l'enseignante et/ou l'éducatrice établit avec chaque élève est au cœur de l'intervention éducative. C'est par des interventions chaleureuses, prévisibles, cohérentes et constantes que l'élève développera son sentiment de sécurité. Ainsi, avant de remettre un billet de manquement mineur, des interventions éducatives auront été faites auprès de l'élève afin de le soutenir dans le développement du comportement attendu.

À l'école l'Arbrisseau, nous distinguons deux types de manquements : mineur et majeur. À chacun de ces types correspond une procédure d'intervention éducative graduée et responsabilisant. La distinction entre les deux types fait référence à la gravité des gestes posés par l'élève.

Type de manquement	Description	Exemples
Mineur	Comportement de l'élève qui nuit au fonctionnement du groupe ou des activités de l'école. Il ne comporte pas d'élément de gravité ou de dangerosité pour soi ou pour les autres.	<ul style="list-style-type: none">• Crier• Courir dans les couloirs• Non-respect des consignes de l'adulte;• Langage vulgaire (sacre, etc.);• Non-respect des autres (bouscule, pousse, pince, ridiculise, etc.);• Manque de respect envers le matériel et/ou l'environnement.
Majeur	Comportement de grande intensité qui comporte des éléments de gravité et de dangerosité pour soi ou pour les autres.	<ul style="list-style-type: none">• Refus d'obéir à une personne en autorité;• Impolitesse envers l'adulte;• Violence verbale (menaces);• Violence physique (bataille, frapper une personne, etc.)• Intimidation.
Les interventions sont rapides et dirigées immédiatement à la direction de l'école.		

* Une série de manquements mineurs n'équivaut pas à un manquement majeur.

Gestion des manquements mineurs

- Avant de remettre un billet de manquement mineur, des interventions éducatives auront été faites auprès de l'élève.
- Tous les manquements sont consignés dans le guide scolaire.

NIVEAUX	DÉMARCHES
1^{er} manquement	<ul style="list-style-type: none"> • L'adulte de l'école remet un billet de manquement à l'élève afin d'informer le parent; • L'adulte de l'école fait un retour sur la situation et recherche des solutions avec l'élève (verbalement); • L'élève fait un geste réparateur; • L'élève fait signer son billet de manquement par son parent et il le rapporte le lendemain.
2^e manquement	<ul style="list-style-type: none"> • L'adulte de l'école remet un billet de manquement à l'élève afin d'informer le parent; • L'adulte de l'école fait un retour sur la situation et recherche des solutions avec l'élève (verbalement); • L'élève fait un geste réparateur; • Communication avec les parents par l'adulte concerné; • L'élève fait signer son billet de manquement par son parent et il le rapporte le lendemain.
3^e manquement	<ul style="list-style-type: none"> • L'adulte de l'école remet un billet de manquement à l'élève afin d'informer le parent; • À l'école, l'élève complète une fiche de réflexion signée qui sera retournée à l'adulte de l'école qui a remis le manquement (Fiches de réflexion). • L'élève fait un geste réparateur; • Rencontre parents, titulaires et élève; • L'élève fait signer son billet de manquement et sa fiche de réflexion par son parent et il les rapporte le lendemain.
4^e manquement	<ul style="list-style-type: none"> • L'adulte de l'école remet un billet de manquement à l'élève afin d'informer le parent; • À l'école, l'élève complète une fiche de réflexion qui sera retournée à l'adulte de l'école qui a remis le manquement (Fiche de réflexion). • L'élève fait un geste réparateur; • Communication avec les parents par la direction; • L'élève fait signer son billet de manquement et sa fiche de réflexion par son parent et il les rapporte le lendemain; • Rencontre entre les différents intervenants (élève, titulaire, parents et/ou direction). <p>L'objectif étant de :</p> <ul style="list-style-type: none"> → Préciser le comportement attendu chez l'élève; → Discuter des moyens à prendre afin que l'élève adopte le comportement attendu; → Proposer un contrat d'engagement pour l'élève; → S'entendre avec les parents sur le suivi à apporter à leur enfant afin que celui-ci puisse vivre du succès dans la démarche.
5^e manquement	<ul style="list-style-type: none"> • L'adulte de l'école remet un billet de manquement à l'élève afin d'informer le parent; • À l'école, l'élève complète une fiche de réflexion qui sera retournée à l'adulte de l'école qui a remis le manquement (Fiche de réflexion). • L'élève fait un geste réparateur; • Communication avec les parents par la direction; • L'élève fait signer son billet de manquement et sa fiche de réflexion par son parent et il les rapporte le lendemain; • Rencontre entre les différents intervenants (élève, titulaire, parents et/ou direction) dans un contexte de mise en place d'un plan d'intervention; <p>L'objectif étant de :</p> <ul style="list-style-type: none"> → Préciser le comportement attendu chez l'élève; → Discuter des moyens à prendre afin que l'élève adopte le comportement attendu; → Proposer un contrat d'engagement pour l'élève; → S'entendre avec les parents sur le suivi à apporter à leur enfant afin que celui-ci puisse vivre du succès dans la démarche.

Manquements majeurs

(Gestes de violence physique, menaces et vandalisme)

Gravité	Niveaux d'intervention	Démarches
Intensité et effet +++ Manquements majeurs +++	1^{er} manquement	<ul style="list-style-type: none"> ☞ L'élève est immédiatement retiré de son groupe. ☞ L'adulte de l'école informe le responsable ou la direction de l'école de l'événement. ☞ La direction informe les parents. ☞ L'adulte de l'école remet un billet de manquement à l'élève. ☞ À l'école, l'élève complète une fiche de réflexion qui sera retournée à l'adulte le lendemain. ☞ L'élève est suspendu pour une demi-journée à l'école. ☞ Lors de cette suspension, l'élève est accompagné dans sa réflexion ainsi que dans son geste de réparation afin de réintégrer son groupe. ☞ Des mesures d'aide peuvent être apportées à l'élève. ☞ Si l'élève est calme et disposé, il réintègre sa classe avec le travail complété. ☞ L'élève fait signer son billet de manquement par son parent et le rapporte le lendemain.
	2^e manquement	<ul style="list-style-type: none"> ☞ L'élève est immédiatement retiré de son groupe. ☞ L'adulte de l'école informe le responsable ou la direction de l'école de l'événement. ☞ La direction informe les parents. ☞ L'adulte de l'école remet un billet de manquement à l'élève. ☞ À l'école, l'élève complète une fiche de réflexion qui sera retournée à l'adulte le lendemain. ☞ L'élève est suspendu pour une journée à l'école. ☞ Lors de cette suspension, l'élève est accompagné dans sa réflexion ainsi que dans son geste de réparation afin de réintégrer son groupe. ☞ Des mesures d'aide peuvent être apportées à l'élève. ☞ Si l'élève est calme et disposé, il réintègre sa classe avec le travail complété. ☞ L'élève fait signer son billet de manquement par son parent et le rapporte le lendemain. ☞ La direction, l'adulte présent et le titulaire rencontrent les parents de l'élève pour discuter des modalités de retour en classe. Une réintégration progressive est possible.
	3^e manquement	<ul style="list-style-type: none"> ☞ L'élève est immédiatement retiré de son groupe. ☞ L'adulte de l'école informe le responsable ou la direction de l'école de l'événement. ☞ La direction informe les parents. ☞ L'adulte de l'école remet un billet de manquement à l'élève. ☞ À l'école, l'élève complète une fiche de réflexion qui sera retournée à l'adulte le lendemain. ☞ L'élève est suspendu pour deux journées à l'école. ☞ Lors de cette suspension, l'élève est accompagné dans sa réflexion ainsi que dans son geste de réparation afin de réintégrer son groupe. ☞ Des mesures d'aide peuvent être apportées à l'élève. ☞ Si l'élève est calme et disposé, il réintègre sa classe avec le travail complété. ☞ L'élève fait signer son billet de manquement par son parent et le rapporte le lendemain. ☞ La direction, l'adulte présent et le titulaire rencontrent les parents de l'élève pour discuter des modalités de retour en classe. Une réintégration progressive est possible.

MESURES DE SÉCURITÉ

PRÉSENCE AUX COURS

La ponctualité est une valeur véhiculée à notre école. L'élève doit donc s'assurer d'être en classe selon l'horaire de l'école.

Lors d'une absence, le secrétariat et le service de garde (s'il y a lieu) doivent être informés par téléphone ou par écrit; il en est de même pour un rendez-vous.



HORAIRE DU MATIN



L'élève peut se présenter dans la cour d'école à compter de 7 h 52. Avant cette heure, il n'y a aucune surveillance dans la cour. Les élèves demeurent à l'extérieur jusqu'au son de la cloche de 8 h 02.

TÉLÉPHONE



L'élève doit avoir l'autorisation de l'enseignant ou de l'éducatrice pour téléphoner. Ce sont ces personnes qui valident si l'appel est nécessaire ou non.

S'assurer d'avoir tout le matériel nécessaire pour la journée incluant pour les activités extrascolaires (ex. : patin).

RÉCRÉATIONS

Il est important de ne pas flâner dans les couloirs lorsque la cloche annonce la récréation. Il en est de même lorsque la cloche annonce la fin de la récréation.

Lors des entrées, on circule en marchant, calmement et en silence. On circule à droite dans les escaliers.

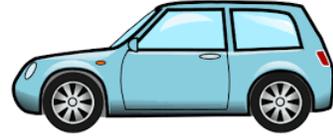
Un élève qui ne peut pas aller à la récréation en raison d'une blessure ou d'une reprise de temps, doit se présenter au secrétariat avec un livre ou un jeu calme.



MESURES DE SÉCURITÉ (suite)

STATIONNEMENT ET BICYCLETTES

Le stationnement de l'école n'est pas une zone de débarcadère pour y déposer les élèves. Le stationnement de la Ville ou le stationnement de la bibliothèque Roger-Lemelin peuvent être utilisés à cet effet.



La Ville a fait un couloir pour que parents et enfants se rendent dans la cour d'école sans traverser le stationnement du personnel.

Il est important de noter qu'à partir de 7 h 45 et jusqu'à 8 h 07, l'entrée des autobus est inaccessible. Les brigadiers assurent le barrage à l'aide de cônes.



Les bicyclettes doivent être attachées avec un cadenas au support à vélos situé à l'entrée de la cour d'école.

SERVICE DE GARDE

Au son de la cloche à 11 h 27 et à 15 h 12, l'élève doit rejoindre, sans flâner dans les couloirs, l'éducatrice (teur) au local attribué au groupe pour la prise de présence.

Si un élève du service de garde est inscrit à une activité parascolaire, il doit obligatoirement aller donner sa présence à son éducatrice (teur) du service de garde avant de se rendre à son activité.

CIRCULATION DES PARENTS DANS L'ÉCOLE

Afin de contrôler la présence des adultes dans l'école, nous demandons aux parents de toujours se présenter au secrétariat pendant les heures de classe.

Code Vestimentaire

Une tenue vestimentaire adéquate sera proposée à l'élève non conforme au code.

L'élève doit être habillé convenablement selon les saisons.

L'élève doit être vêtu proprement en tout temps : les jeans troués, les camisoles, les « gilets bedaine », les culottes courtes « shorts » avec ou sans cuissard ainsi que tout vêtement jugé non convenable à l'école ne sont pas tolérés.

De plus, tout vêtement affichant de la vulgarité, de la violence ou tout article prônant la violence ne seront pas tolérés.

La casquette, la tuque ou le chapeau sont interdits en tout temps dans les classes, les gymnases, les bibliothèques ainsi que dans les locaux du service de garde.

Le port du capuchon n'est pas toléré à l'intérieur de l'école. Par mesure de politesse, dans les échanges ou rencontres avec le personnel de l'école, quand celui-ci le demande, l'élève enlève son capuchon.

L'élève doit porter en tout temps des chaussures bien ajustées et bien attachées afin de jouer sans risque de se blesser. Afin d'assurer une plus grande propreté dans l'école, il doit porter des chaussures différentes pour l'extérieur.



Conseil d'établissement 2023-2024
Proposition de résolution
Séance du 29 novembre 2023

 **Proposition pour l'utilisation du cellulaire à l'école**

CONSIDÉRANT l'approbation de la Directive du ministre de l'Éducation concernant l'utilisation du cellulaire, des écouteurs et d'autres appareils mobiles personnels par les élèves dans les locaux des écoles et des centres de formation professionnelle des centres de service scolaires où sont dispensés des services de l'éducation préscolaire et des services d'enseignement primaire et secondaire;

CONSIDÉRANT que la directive prévoit que les conseils d'établissements doivent mettre en œuvre des moyens d'ici le 31 décembre 2023;

CONSIDÉRANT que la problématique des appareils mentionnés ci-haut est peu présente à l'école L'Arbrisseau;

CONSIDÉRANT que le code de conduite sera révisé au printemps 2024;

IL EST PROPOSÉ que les manquements liés à l'utilisation des appareils électroniques mentionnés ci-haut soient gérés comme des manquements mineurs s'ils surviennent à l'école puisque cela revient à ne pas respecter une consigne de l'adulte comme déjà prévu dans le code de vie de l'école L'Arbrisseau.

L'usage de ces appareils sera balisé davantage dans le code de conduite qui sera révisé au printemps 2024.

